

## ANNEXE 7 : Contenu détaillé de la démarche SLIME



### **Démarche SLIME : « Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie » Dans le cadre du programme d'information n° PRO-INFO-PE-02 en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, coporté par le CLER**

Pour amorcer localement, avec les ménages, un travail autour de la notion de « mieux-vivre » dans leur logement et envisager des pistes durables de sortie de la précarité énergétique, la question de la détection et du premier contact avec l'ensemble des familles concernées est essentielle.

Ainsi, dans le cadre d'un plan d'action global et territorialisé de lutte contre la précarité énergétique (intégré au PDALPD, PCET, Agenda 21...), la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) permet de se concentrer sur les volets : détection, conseils personnalisés et prise en charge des ménages rencontrant des difficultés avec leurs factures d'énergie.

#### **I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SLIME**

Un SLIME constitue en quelques sortes un guichet unique local de prise en charge de TOUTES les situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation des ménages. Il a vocation à :

- **Centraliser vers une plateforme unique les signalements de ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement.** Ceci, afin de déclencher rapidement une visite sur place pour réaliser un premier diagnostic sociotechnique et comprendre la situation. Les intervenants sociaux, les fournisseurs et distributeurs d'énergie, les professionnels du secteur médical, les facteurs, les gardiens d'immeuble, etc., doivent pouvoir faire remonter facilement vers cette plateforme les situations préoccupantes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes. La gestion de la plateforme est confiée à un animateur (la collectivité elle-même ou une structure mandatée par la collectivité). L'animateur n'est pas nécessairement en charge de la réalisation des visites à domicile, mais bien de leur organisation globale sur le territoire concerné.
- Après la visite initiale de diagnostic, **encourager tous les acteurs du territoire à même de proposer aux ménages des solutions durables, à se connaître, à dialoguer, à s'organiser autour de cette plateforme**, afin de pouvoir orienter les familles vers les pistes d'action les plus adaptées à leur situation. Il s'agit des acteurs de l'énergie, des opérateurs du logement et de l'auto-réhabilitation encadrée, des services techniques des collectivités (insalubrité, indécence, gestion des impayés...), des intervenants sociaux, des structures de médiation sociale et logement, etc.

#### **II – CONTENU D'UN SLIME**

Le SLIME intègre systématiquement :

- **des actions de communication à destination des ménages ciblés par le dispositif et/ou des professionnels** (acteurs sociaux notamment) au contact de ces ménages, afin de faire connaître la démarche et l'animateur SLIME sur le territoire d'action
- **l'organisation et la réalisation de visites au domicile des ménages** orientés vers le dispositif SLIME. Ces visites visent plusieurs objectifs :
  - Apporter des conseils d'usage et comportementaux en lien avec la réalité du logement et des équipements
  - Installer des petits équipements peu onéreux et permettant rapidement de réaliser des économies financières et/ou d'améliorer le confort (LBC, prise coupe veille, joint de fenêtre, survitrage, limiteur de débit, douchette économe, chasse d'eau double flux, etc.).
- **l'établissement d'un partenariat entre les divers acteurs locaux qui peuvent proposer des solutions durables pour les familles**, afin de réorienter ces dernières vers les dispositifs et programmes adaptés à leur situation (programme « Habiter Mieux », fonds local d'aide aux travaux, médiation et aides sociales, traitement du logement indigne...).

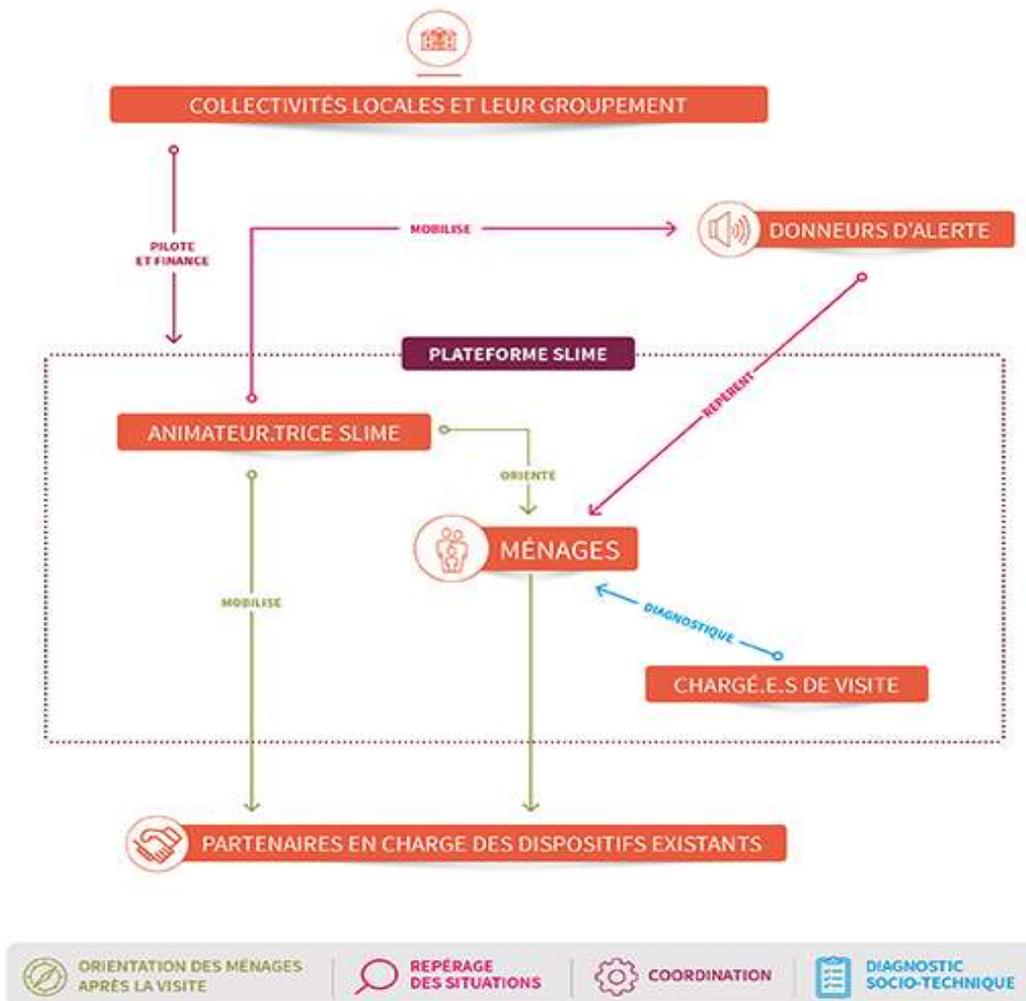


Schéma de fonctionnement de la démarche SLIME